

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/31

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 19

**Séance du 14 septembre 2020 à 19H30
A l'Hôtel de Ville**

**CONSEILLERS EN
FONCTION : 19**

Sous la présidence de M. Denis LOUTRE, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : 18

Membres présents : MM. Denis LOUTRE, Gérard LEYENDECKER, Christian LAUCH, Jean-Claude ROTH, Denis MAZERAND, Philippe DIDIERJEAN, Alexis UNTEREINER, Jean-Marc HENRY, Olivier GROSSE, Alexandre RIESE, Mmes Valérie DITTLY, Josiane SCHWEY, Martine FROELICHER, Laurence HOFFMANN, Sylvie SEYER, Karine FISCHER, Isabelle GROSSE, Elisabeth BOURGEOIS

Membres absents excusés : Mme BARBIER Nathalie

◇◇◇◇◇◇◇◇

**MAISON DE L'ENFANCE « LES COCCINELLES »
DEMANDE DE SUBVENTION D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE
LA CAF - SERVICE MULTI-ACCUEIL – Programme 2021**

Le fonctionnement de la Maison de l'Enfance « les Coccinelles » a révélé que la structure du bâtiment érigé en 2003, nécessite quelques travaux de réaménagement. En effet, les revêtements de sols subissent depuis l'ouverture de la structure un trafic important, et nécessitent d'être remplacés après 17 années d'usage intensif. Le montant estimatif de ces travaux porte sur la somme de 10 972,50 € HT soit 13 167,00 € TT selon le devis des établissements MILDECOR à SARREBOURG.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, après délibération, décide :

Art. 1 : d'approuver les projets de travaux 2021 de la Maison de l'Enfance « les Coccinelles », pour un montant estimatif suivants :

-travaux (revêtements de sol) : 10 972,50 € HT soit 13 167,00 € TTC

Art. 2 : de solliciter une subvention d'aide à l'investissement de la CAF pour l'accueil petite enfance, à hauteur de 50 % du montant HT pour les équipements à destination du service multiaccueil,

Art. 3 : de voter le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant Travaux (HT)	10 972,50
Subvention d'investissement C.A.F. – Objet de la demande – 50%	5 486,25
Autofinancement BP 2021	5 486,25

Art. 4 : d'autoriser M. le Maire à déposer le dossier de demande de subvention

Art. 5 : d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces du dossier

Le Maire de Réding,

Denis LOUTRE

